



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt, à dix neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, dûment convoqué le 20 novembre 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Charlotte BOETTNER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 0

Présents : BOETTNER Charlotte - SAINT Pascal - PEREZ Elisabeth - MEUNIER Pierre - FURGET Isabelle - VILLARET Odile - ANDRIEU Julie - BAILLON Joseph - BARBIER Vincent - GRANICZNY Cathy - GUETTE Pascal - KADDOUR Vincent - NANCHE Chantal - SUBLET Patrice - VERNEY Jean-Paul.

Madame PEREZ Elisabeth est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00

Le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-56	ENEDIS - COMMUNE - SERVITUDE DE PASSAGE
ANNEXE 1	CONVENTION ENEDIS

Madame le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de construction des logements « Le Panoramic » une demande constitution d'une servitude de passage au profit de la société ENEDIS doit être conclue pour le raccordement électrique à intervenir sur les parcelles A 2350 et A 2394 avec la commune (voir annexe1).

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de constitution de servitude entre la commune et ENEDIS pour le raccordement électrique des constructions de la SCCV Panoramic - PRIAMS .

Autorise le versement d'une indemnité de 310 € .

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude chez le Notaire .

2020 - 57	EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE D'HIVER
-----------	---

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n°2014-37 en date du 20 juin 2014, crée 2 emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent, à temps complet pour la période Printemps-été. Madame le Maire propose au conseil municipal d'étendre la période de recours à ces emplois saisonniers aux saisons d'automne et d'hiver.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

DECIDE d'étendre la période de recours aux emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à temps complet aux saisons de d'automne et d'hiver

DECIDE que la rémunération sera rattachée au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des adjoints techniques (E3)

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits correspondants.

2020- 58	Délibération fixant la liste des noms de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (en vue de la nomination des membres par le directeur des services fiscaux)
----------	--

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux à lieu après le renouvellement des conseillers municipaux.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de dresser une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants pour que cette nomination puisse avoir lieu .

Titulaires proposés :

1/ KADDOUR Vincent	218 route de la Coudraz	74350 VILLY-LE-PELLOUX
2/ SAINT Pascal	203 route de la Coudraz	74350 VILLY-LE-PELLOUX
3/ MEUNIER Pierre	241 route du Martinet	74350 VILLY-LE-PELLOUX
4/ ANDRIEU Julie	2 rue du Parmelan	74350 VILLY-LE-PELLOUX
5/ PEREZ Elisabeth	155 route du Martinet	74350 VILLY-LE-PELLOUX
6/ GUETTE Pascal	97 lotissement le Trévilly	74350 VILLY-LE-PELLOUX

Suppléants proposés :

1/ FURGET Isabelle	548 route des Charres	74350 VILLY-LE-PELLOUX
2/ NANCHE Chantal	75 route de la Coudraz	74350 VILLY-LE-PELLOUX
3/ BARBIER VINCENT	399 route de la Combe	74350 VILLY-LE-PELLOUX
4/ ANDRIEU Julie	2 rue du Parmelan	74350 VILLY-LE-PELLOUX
5/ GRANICNY Cathy	155 route du Martinet.	74350 VILLY-LE-PELLOUX
6/ VERNEY Jean-Paul	1 lotissement du trévilly	74350 VILLY-LE-PELLOUX

Questions diverses :

- PC Ville et Village : - RDV avec la commission urbanisme en décembre.
- Aménagement en cours d'un Point vert et compostage :
Réservé exclusivement aux habitants de Villy le Pelloux, site en contre-bas de l'Autoroute (route de la Coudraz, site clôturer et accès par une barrière), récupération du compost de qualité.
faire communication sur bulletin municipal , page FBook site et pos d'un panneau ?
- Le Clu : - en attente du bornage pour commencer les travaux , piquetage pour les arbres, haies, accès +parking, installation d'un nouveau ompteur d'eau et électricité .
- Ancienne route de Genève : - Cession et rétrocession en cours, délais à respecter.
- Fibre optique : - Se rapprocher de COVAGE pour le raccordement si possible et pour la mise en service
- Clefs des bâtiments :
Travail de repérage terminé, le but étant la praticité et la fiabilité

Demander des devis à 2 entreprises, réalisation fin janvier si possible.

- Casiers à pain :
Autorisation donnée sur le principe avec une demande d'autorisation temporaire.
Possibilités d'installer les casiers sous le hangar ou envisager un dépôt de pains à l'Auberge. A définir lors d'un prochain RDV.
- Vidéo-protection :
- Proposition technique sera faite l 26/11/2020 par la gendarmerie et une demande devis sera lancée.
- Commission scolaire :- Envisage de changer le prestataire des repas de cantine.
- Téléthon 2020 :
Pose de la banderole route des Glières, et communication sur le site et page FB sur la possibilité de faire un don en ligne .

La séance est levée à 21H

Ainsi fait et délibéré à VILLY-LE-PELLOUX,

Le Maire,

Charlotte Baettner

